

**Concours vidéo des Canaliseurs : lancement de la 2<sup>e</sup> édition ouverte aux entreprises et centres de formation pour promouvoir l'innovation des métiers des réseaux d'eau potable, d'assainissement et de gaz**



Après une première édition en 2019, l'organisation professionnelle Les Canaliseurs lance le 1<sup>er</sup> février 2022 la deuxième édition de son concours vidéo, axé sur l'innovation des métiers des réseaux d'eau potable, d'assainissement et de gaz pour les mettre en lumière, les faire connaître au plus grand nombre et les projeter dans l'avenir.

Le concours est ouvert jusqu'au 20 avril aux salariés des entreprises ainsi qu'aux élèves des centres de formation initiale et continue et des lycées professionnels. Fière de son métier, de son chantier et des innovations initiées, toute personne ou groupe de personnes travaillant ou étudiant en France dans le milieu des travaux de réseaux d'eau potable, d'assainissement et de gaz peut participer, sans conditions d'âge et de niveau hiérarchique, à ce jeu concours en réalisant un film de 3 minutes maximum.

**L'image au pouvoir pour valoriser l'innovation sous tous les fronts !**

Les vidéos doivent respecter le seul thème de l'innovation, qui peut être relative aux nouvelles technologies, aux nouveaux matériels, à l'organisation, aux conditions de travail, au management, à la prévention sécurité, à l'environnement...

La candidature au concours peut se faire de manière individuelle ou collective. La durée de la vidéo doit être comprise entre 1 et 3 minutes et diffusable sur Dailymotion ou Youtube. Elle pourra montrer un geste métier, réaliser un portrait, mettre en scène un engin, un matériel, un chantier, présenter une application mobile, un outil de repérage des réseaux... dès lors qu'ils présentent une innovation.

Les vidéos doivent impérativement, sous peine d'être disqualifiée du concours, respecter les règles de sécurité et de prévention (règles de blindage dans les tranchées, port des EPI...) et les règles de personnes. Sont attendues des vidéos réalisées expressément pour le concours et non des vidéos réalisées à des fins de promotion de l'entreprise ou du centre de formation.

L'originalité, l'humour, les effets spéciaux ou toute autre forme capable de valoriser les métiers des canalisateurs feront partie des critères de notation. La qualité technique de la vidéo n'est pas retenue comme un critère primordial mais les compétiteurs doivent s'assurer que l'image et le son soient suffisamment satisfaisants pour être visionné dans de bonnes conditions.

### Deux vidéos gagnantes dévoilées lors de l'Assemblée Générale des Canalisateurs

Un jury, composé de salariés d'entreprises, de postes et d'âges différents, se réunira le 28 avril après la clôture des candidatures le 20 avril pour noter les vidéos et désigner les deux vidéos gagnantes : la meilleure vidéo en candidature individuelle et la meilleure vidéo en candidature collective.

Le jury se réserve le droit de soumettre les vidéos au vote du public par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Dans ce cas, des vidéos seront présélectionnées puis diffusées sur les réseaux sociaux en amont du jury pour en assurer la plus large promotion.

Les deux prix seront officiellement remis le 14 juin 2022 à l'occasion de l'Assemblée Générale des Canalisateurs à Paris et les vainqueurs seront récompensés.

Envoi des vidéos avant le 20 avril 2022 à [agnes.patrigeon@canalisateurs.com](mailto:agnes.patrigeon@canalisateurs.com)

Toutes les informations sur le concours :



### *Les Canalisateurs*

Les Canalisateurs, organisation professionnelle membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics, fédère 330 entreprises, spécialisées dans la pose et la réhabilitation de canalisations d'eau potable, d'eaux usées, d'irrigation, de gaz et fluides divers, faisant des Canalisateurs le 2e syndicat de spécialité de la FNTP. [www.canalisateurs.com](http://www.canalisateurs.com)

**Service de presse** : Patricia Desmerger : 06 07 47 34 77 - [patricia.desmerger@orange.fr](mailto:patricia.desmerger@orange.fr)  
@patdesmerger - f : campagne-presse - in : [fr.linkedin.com/in/patdesmerger](https://fr.linkedin.com/in/patdesmerger)